

Comme vous l'avez certainement déjà entendu par les médias, l'Agence alimentaire a annoncé l'assouplissement d'une série de mesures préventives, à partir du 1er mai.

Pour le petit élevage familial, les éléments les plus importants sont :

- la mesure de confinement des volailles de particuliers est levée dans tout le pays. Il est cependant conseillé de limiter au maximum le contact entre les volailles et les oiseaux vivant à l'état sauvage.
- les volailles de particuliers et les autres oiseaux sont toutefois à nouveau autorisés à prendre part à des expositions et à des concours (sans interdiction de vente).

C'est avec satisfaction que nous notons que l'AFSCA se réfère de nouveau au planning établi en décembre 2005 et qu'à partir du 1er mai, les mesures comme prévu à la colonne C du tableau stratégique, seront d'application.

Par la présente, nous vous faisons part du **communiqué de presse de l'AFSCA du 24 avril** dernier et de **l'aperçu des mesures d'application en Belgique à partir du 1er mai**, tout en supposant que ces deux documents sont suffisamment clairs.

Via le lien sur notre propre site ou directement sur le site de l'Agence alimentaire ([www.afsca.be](http://www.afsca.be)), vous pouvez naturellement continuer à consulter vous-mêmes beaucoup d'informations et suivre l'actualité de tout près.

Lors d'un interview, Mr. Piet Vanthemsche, l'administrateur délégué de l'AFSCA, a confirmé qu'il faut tenir compte de la possibilité que les mesures qui étaient d'application ces derniers deux mois, se répètent en automne.

Nous tenons à remercier tous les éleveurs et sociétés de leur attitude constructive, de leurs efforts pour respecter les mesures préventives.

Tous ensemble, nous avons démontré notre sens de responsabilité et de collaboration.

Toute notre organisation espère que l'expérience de notre hobby et nos activités puissent continuer d'une façon satisfaisante.

Geert De Clercq

Secrétaire de la Fédération Nationale asbl